

Menaces sur les CFA et les GRETA

La loi «Liberté de choisir son avenir professionnel» (LCAP) du 5 décembre 2018 **dévaste littéralement la formation professionnelle publique**. Celle-ci a pour **objectif principal «d'optimiser les moyens humains et financiers»**. En clair, fusionner les CFA EN et GRETA pour faire des économies donc détruire des emplois.

CONSEQUENCES

ABSORPTIONS DE CFA PAR LES GRETA ! LES PERSONNELS ONT TOUT A PERDRE

Dans les CFA

Enseignant.es :

- Obligations de service passant de 648h à 810h
- Référentiel d'activités comprenant des pondérations à 0,504.
- Suppression de l'Indemnité de Suivi des Apprenti.es

Administratif/ves :

- Suppression de « primes » » de 90 à 300 euros selon les catégories.
- Possibilité d'imposer la mobilité sur le territoire

Dans les GRETA

- Baisses de quotité de travail en masse
- Plan de non-renouvellements des CDD, plan de licenciements des CDI.

HETEROGENEITE DES PUBLICS

Dans les EPLE, tout·e enseignant·e de la formation pro devra accepter de faire cours face à des publics «mixés» : élèves, apprenti·es, stagiaires de la formation pour adulte, alternant·es en contrats de professionnalisation.

Cette **hétérogénéité des publics va entraîner une dégradation des conditions de travail des personnels et des publics** (profusion du travail administratif, périodes de stages variées, incompatibilité des classes d'âges, aberration pédagogique).



Nous ne pouvons pas accepter que nos emplois et que le service public que nous garantissons à nos stagiaires et apprenti·es soient anéantis !

MOBILISONS-NOUS POUR EXIGER :

- 📌 **L'abrogation de la loi «LCAP» et du projet de réforme de la voie pro en signant la pétition [ICI](#)**
- 📌 **L'arrêt immédiat des fusions CFA/GRETA**

Nous invitons donc les collègues des CFA à contacter la CGT Educ'Action pour regrouper collectivement les recours et être orientés vers un appui juridique.